PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 19 OCTOBRE 2026, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Sont présent(e)s : M. Michel Desbiens, maire
M. Sylvain Girard, conseiller
Mme Joannie Lajeunesse, conseillère
M. Serge Deschênes, conseiller
Mme Carole Deschênes, conseillère
M. Bernard Lévesque, conseiller
Mme Lysandre St-Pierre, conseillère
M. Marc Rainville, conseiller

Sont absent(e)s : M. Michel Beaulieu, conseiller
M^e^ Clémence Richard, greffière

Sont aussi présent(e)s : M^e^ François Corriveau, directeur général
M^e^ Alexandra Hébert, greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-380 Il est proposé par : Mme Carole Deschênes
Appuyé(e) par : Mme Joannie Lajeunesse

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉCLARATION DU MAIRE

Monsieur le maire félicite madame Odette Lavigne pour son élection à titre de députée de René-Lévesque. Il mentionne qu'il entend échanger avec cette dernière au sujet des projets prioritaires de la Ville, notamment le parc éco-industriel Jean-Noël-Tessier. Il informe également la population que des travaux d'aménagement du site devraient débuter au cours des prochains mois. Enfin, il indique que le plan directeur biophilique est actuellement en préparation et que sa présentation à la population est reportée, possiblement au mois de janvier 2027.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2026

2026-381 **Considérant qu'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 octobre 2026, à 16 h 45, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : M. Bernard Lévesque
Appuyé(e) par : M. Sylvain Girard

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 octobre 2026, à 16 h 45, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

5.1. Comité général spécial du 28 septembre 2026

5.1.1. Projet de gestionnaire de formation ENPQ

2026-382 Il est proposé par : Mme Carole Deschênes
Appuyé(e) par : M. Marc Rainville

De donner suite au rapport de la direction de la sécurité publique et protection incendie portant le numéro DSP2026-18 et d'autoriser le Service de la sécurité publique et protection incendie à entreprendre les démarches afin d'obtenir le statut de gestionnaire de formation auprès de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. Comité général du 5 octobre 2026

5.2.1. Nomination au Service de la sécurité publique et protection incendie - Pompier

2026-383 Il est proposé par : M. Sylvain Girard
Appuyé(e) par : Mme Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la direction des ressources humaines portant le numéro RH2026-45, afin de procéder à la nomination de monsieur William Gagnon Giguère au poste de pompier au Service de la sécurité publique et protection incendie, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Baie-Comeau - SCFP 7168, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste laissé vacant à la suite d'un mouvement interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.2. Nomination au Service de la sécurité publique et protection incendie - Pompier

2026-384 Il est proposé par : M. Sylvain Girard
Appuyé(e) par : Mme Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la direction des ressources humaines portant le numéro RH2026-46, afin de procéder à la nomination de monsieur Samuel Baller Lafrenière au poste de pompier au Service de la sécurité publique et protection incendie, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Baie-Comeau - SCFP 7168, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste laissé vacant à la suite d'un mouvement interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.3. Liste des embauches - Septembre 2026

2026-385 Il est proposé par : M. Sylvain Girard
Appuyé(e) par : Mme Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la direction des ressources humaines portant le numéro RH2026-47 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches pour le mois de septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.4. Autorisation de signature - Contrat de service de prise d'appels d'urgence 9-1-1 avec le CAUREQ

2026-386 **Attendu que** le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) offre un service de centre d'urgence 9-1-1;

Attendu que la Ville de Baie-Comeau a la responsabilité de s'assurer que son territoire est desservi par un centre d'urgence 9-1-1;

Attendu que la Ville souhaite confier au CAUREQ la gestion et l'exploitation du centre d'urgence 9-1-1 pour son territoire;

Attendu qu'un contrat a été convenu entre les parties établissant les modalités de prestation du service;

Il est proposé par : M. Sylvain Girard
Appuyé(e) par : Mme Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la direction de la sécurité publique et protection incendie portant le numéro DSP2026-19 afin :

Que le conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la Ville de Baie-Comeau et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) concernant la fourniture d'un service de prise d'appels d'urgence 9-1-1;

Que ce contrat soit conclu pour une durée conforme aux modalités prévues;

Que le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

Que la Ville s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au CAUREQ et jointe au contrat à titre d'annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.5. Rapport de dépenses de plus de 10 000 $ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-387 Il est proposé par : M. Sylvain Girard
Appuyé(e) par : Mme Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la direction des travaux publics portant le numéro TP2026-26 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 $ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. Comité général du 19 octobre 2026

5.3.1. Proclamation de la Journée internationale des personnes handicapées

2026-388 Il est proposé par : M. Marc Rainville
Appuyé(e) par : Mme Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la direction de la culture et des loisirs portant le numéro CL2026-44 et de proclamer le 3 décembre 2026 comme étant la « Journée internationale des personnes handicapées ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3.2. Proclamation de la Grande semaine des tout-petits

2026-389 Il est proposé par : M. Marc Rainville
Appuyé(e) par : Mme Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la direction de la culture et des loisirs portant le numéro CL2026-46 et de proclamer la semaine du 16 au 22 novembre 2026 comme étant la « Grande semaine des tout-petits ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3.3. Vente d'une partie du lot 6 542 990 - 35, avenue de Berneval

2026-390 Il est proposé par : M. Marc Rainville
Appuyé(e) par : Mme Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la direction du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale portant le numéro GC2026-69 et de vendre à monsieur Jean-François Gagnon une partie du lot 6 542 990, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, contigu au 35, avenue de Berneval, d'une superficie approximative de 263,10 m^2, au prix de 1 052,40 $, plus les taxes applicables.

La vente est faite sans garantie légale. À titre de condition de vente, l'acquéreur devra s'assurer que tout remblai soit mis en place et supporté de façon adéquate. De plus, une fois le terrain aménagé, le drainage des eaux de surface devra être maintenu vers l'arrière du terrain, de manière à ce qu'aucun écoulement ne soit dirigé vers la rue.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Tous les frais et déboursés professionnels sont à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3.4. Renouvellement du bail - MRC de Manicouagan - Belvédère du parc Boréal

2026-391 *Le conseiller monsieur Serge Deschênes est absent de 19 h 39 à 19 h 40. Ce dernier n'a donc pas participé au vote de cette résolution.*

Il est proposé par : Mme Carole Deschênes
Appuyé(e) par : Mme Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la direction du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale portant le numéro GC2026-72 et d'autoriser la greffière, ou son remplaçant, à signer le bail avec la MRC de Manicouagan ainsi que tout autre document nécessaire au dossier.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5.3.5. Rapport de dépenses de plus de 10 000 $ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-392 Il est proposé par : M. Marc Rainville
Appuyé(e) par : Mme Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la direction des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2026-35 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 $ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3.6. Listes de comptes 2026-33, 2026-34 et 2026-35

2026-393 Il est proposé par : M. Marc Rainville
Appuyé(e) par : Mme Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la direction des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2026-36 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2026-33, 2026-34 et 2026-35 pour les périodes 33, 34 et 35 pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3.7. Nomination au Service de la sécurité publique et protection incendie - Lieutenant

2026-394 Il est proposé par : M. Marc Rainville
Appuyé(e) par : Mme Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la direction des ressources humaines portant le numéro RH2026-48, afin de procéder à la nomination de monsieur Pierre-Luc Dufour Cyr au poste de lieutenant au Service de la sécurité publique et protection incendie, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Baie-Comeau - SCFP 7168, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste laissé vacant à la suite d'un départ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3.8. Rapport de dépenses de plus de 10 000 $ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-395 Il est proposé par : M. Marc Rainville
Appuyé(e) par : Mme Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la direction des technologies de l'information portant le numéro TI2026-11 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 $ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3.9. Acquisition de trois VUS hybride et de deux camionnettes avec le Centre d'acquisitions gouvernementales

2026-396 Il est proposé par : M. Marc Rainville
Appuyé(e) par : Mme Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la direction des travaux publics portant le numéro TP2026-26 et d'accorder le contrat de fourniture de véhicules à Toyota pour les trois véhicules RAV4 Hybride et à General Motors Canada pour les deux Chevrolet Colorado Trail Boss, pour la somme de 223 218,05 $, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres public 2025-8106-50-01, du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) du gouvernement du Québec. Ce montant sera financé à même le Fonds de roulement et remboursé sur une période de sept ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3.10. Budget - Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan

2026-397 Il est proposé par : M. Marc Rainville
Appuyé(e) par : Mme Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la direction des travaux publics portant le numéro TP2026-27 et d'approuver les prévisions budgétaires de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan de 7 934 836,62 $, établissant la quote-part de la Ville de Baie-Comeau, pour l'année 2027, à 2 665 989,79 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3.11. Appel d'offres 2026-37 - Acquisition d'un camion autopompe de 2 500 gallons impériaux de réserve

2026-398 Il est proposé par : M. Marc Rainville
Appuyé(e) par : Mme Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la direction des travaux publics portant le numéro TP2026-28 et d'accorder le contrat de fourniture d'un camion autopompe à Techno Feu inc., pour la somme de 2 095 739,63 $, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2026-37. Il est également résolu de procéder au lancement de l'appel d'offres pour le financement par crédit-bail du camion autopompe sur une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3.12. Acquisition d'hypochlorite de sodium 12 % (chlore liquide) en vrac

2026-399 Il est proposé par : M. Marc Rainville
Appuyé(e) par : Mme Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la direction des travaux publics portant le numéro TP2026-29 et d'accorder, pour l'année 2027, le contrat de fourniture d'hypochlorite de sodium 12 % (chlore liquide) en vrac à l'entreprise Javel Bois-Francs inc., pour la somme de 125 570 $, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres de l'UMQ CHI-20262027. Cette somme est prévue au budget régulier 2027 du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3.13. Acquisition de PAX-XL8 en vrac pour le traitement des eaux

2026-400 Il est proposé par : M. Marc Rainville
Appuyé(e) par : Mme Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la direction des travaux publics portant le numéro TP2026-30 et d'accorder pour l'année 2027, le contrat d'acquisition de PAX-XL8 en vrac à l'entreprise Kemira Water Solutions Canada inc., pour la somme de 207 000 $, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres de l'UMQ CHI-20262027. Cette somme est prévue au budget régulier 2027 du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3.14. Intégration des besoins de la Ville de Baie-Comeau en matière de collecte à chargement frontal des matières résiduelles au prochain contrat régional de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan

2026-401 **Considérant que** la Ville de Baie-Comeau doit assurer la collecte des matières résiduelles sur son territoire;

Considérant que la Politique d'achat responsable de la Ville prévoit que celle-ci peut adhérer à des regroupements d'achats lorsque cette démarche est jugée avantageuse sur les plans économique, administratif et opérationnel;

Considérant que des discussions sont intervenues entre la Ville de Baie-Comeau, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) et la division de l'approvisionnement concernant l'intégration des besoins de la Ville à un processus régional de collecte des matières résiduelles;

Considérant que la RGMRM prévoit lancer, d'ici la fin de l'année 2026, une procédure ouverte pour l'octroi d'un contrat de collecte des matières résiduelles pour les municipalités participantes;

Considérant que le contrat actuellement en vigueur pour la Ville de Baie-Comeau prendra fin le 31 mars 2027 et qu'il représente une dépense totale de près de 380 000 $, incluant les taxes nettes, pour sa durée de cinq ans;

Considérant que l'échéancier du futur contrat régional prévoit une entrée en vigueur au 1er mars 2028 et que l'intégration des besoins de la Ville de Baie-Comeau au contrat régional se fera à cette date, une solution transitoire doit être mise en place pour la période comprise entre le 1er avril 2027 et le 31 mars 2028, soit une durée de 12 mois;

Considérant que cette démarche permettra à la Ville de bénéficier du pouvoir d'achat régional de la RGMRM, de son expertise contractuelle et d'une gestion harmonisée des services de collecte des matières résiduelles;

Il est proposé par : M. Marc Rainville
Appuyé(e) par : Mme Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la direction des travaux publics portant le numéro TP2026-31 afin :

1. D'autoriser l'intégration des besoins de la Ville de Baie-Comeau à la procédure ouverte de la RGMRM;

2. De confier à la RGMRM le mandat d'inclure les besoins de la Ville dans la procédure ouverte qui sera lancée d'ici la fin de l'année 2026;

3. De préciser que la facturation des services de collecte sera effectuée directement par la RGMRM et qu'elle fera l'objet d'une facturation distincte des quotes-parts annuelles. Cette dépense sera imputée à un code budgétaire spécifique du Service des travaux publics et sera prise en considération dans l'établissement de la quote-part de la Ville aux fins de la présentation de l'information financière et des états financiers;

4. De confirmer que l'intégration de la Ville de Baie-Comeau au contrat régional de collecte des matières résiduelles prendra effet le 1er mars 2028;

5. D'autoriser le directeur général et la greffière à négocier et signer toute entente ou tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

6. De transmettre copie de la présente résolution à la RGMRM pour les suites appropriées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3.15. Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 16 septembre 2026

2026-402 Il est proposé par : M. Marc Rainville
Appuyé(e) par : Mme Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la direction de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2026-38 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 16 septembre 2026 à 16 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

6.1. Dérogation mineure - 51, avenue de Berneval

2026-403 **Considérant que** la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement, ni au bien-être en général;

Considérant que la situation dérogatoire est présente depuis 1977 sans qu'aucune problématique particulière n'ait été constatée;

Considérant que la requérante agit de bonne foi dans le contexte du règlement d'une succession;

Considérant que lors de la période de questions, monsieur Françis Fortin a présenté des observations s'opposant à la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par : M. Bernard Lévesque
Appuyé(e) par : M. Serge Deschênes

De reporter l'étude de la demande de dérogation mineure à une séance ultérieure afin de permettre au conseil d'analyser les observations formulées par monsieur Françis Fortin et d'évaluer l'ensemble des éléments pertinents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 21 456 000 $ qui sera réalisé le 2 novembre 2026

2026-404 **Attendu que**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Baie-Comeau souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 21 456 000 $ qui sera réalisé le 2 novembre 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
2008-741	52 000 $
2008-749	3 600 $
2009-765	800 $
2009-772	102 900 $
2010-781	1 495 400 $
2010-782	351 400 $
2010-785	524 900 $
2009-767	16 900 $
2010-790	112 800 $
2011-795	280 800 $
2011-801	272 200 $
2012-810	249 800 $
2019-978	138 100 $
2020-1003	109 000 $
2021-1023	390 700 $
2021-1026	69 700 $
2011-800	24 800 $
2012-810	241 000 $
2012-817	395 200 $
2012-818	175 000 $
2021-1026	475 910 $
2021-1041	599 000 $
2022-1049	1 270 500 $
2022-1049	1 089 000 $
2022-1070	90 300 $
2022-1071	29 310 $
2022-1071	144 347 $
2022-1071	141 943 $

2022-1073	11 795 $
2024-1101	90 607 $
2024-1101	14 200 $
2024-1101	170 676 $
2024-1112	61 000 $
2024-1114	90 238 $
2024-1120	4 171 100 $
2025-1130	725 000 $
2025-1130	72 561 $
2025-1134	367 455 $
2025-1134	1 294 974 $
2025-1134	39 084 $
2026-1163	5 500 000 $

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2011-801, 2012-810, 2019-978, 2021-1023, 2021-1026, 2011-800, 2012-817, 2021-1041, 2022-1049, 2022-1071, 2022-1073, 2024-1101, 2024-1112, 2024-1114, 2024-1120, 2025-1130, 2025-1134 et 2026-1163, la Ville de Baie-Comeau souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par : Mme Lysandre St-Pierre
Appuyé(e) par : M. Bernard Lévesque

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 2 novembre 2026;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 2 mai et le 2 novembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

   BANQUE NATIONALE DU CANADA
   Succursale 06451
   600, boulevard Laflèche
   Baie-Comeau (Québec) G5C 2X8

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Baie-Comeau, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 à 2036, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2011-801, 2012-810, 2019-978, 2021-1023, 2021-1026, 2011-800, 2012-817, 2021-1041, 2022-1049, 2022-1071, 2022-1073, 2024-1101, 2024-1112, 2024-1114, 2024-1120, 2025-1130, 2025-1134 et 2026-1163 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 2 novembre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2037 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2012-810, 2019-978, 2021-1023, 2011-800, 2012-817, 2021-1026, 2021-1041, 2022-1049, 2022-1071, 2024-1101, 2024-1114, 2024-1120, 2025-1130, 2025-1134 et 2026-1163 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de dix (10) ans (à compter du 2 novembre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 2026-1171 concernant l'alimentation en eau brute du parc Jean-Noël-Tessier et travaux divers au 1000-1010, rue de Mingan - Emprunt de 2 100 000 $

2026-405 Est déposé, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 2026-1171 concernant l'alimentation en eau brute du parc Jean-Noël-Tessier et travaux divers au 1000-1010, rue de Mingan - Emprunt de 2 100 000 $.

Cette consultation publique s'est tenue les 6, 7 et 8 octobre 2026 et aucune demande de scrutin référendaire n'a été enregistrée.

Il est proposé par : Mme Joannie Lajeunesse
Appuyé(e) par : Mme Carole Deschênes

Que considérant le résultat de la procédure d'enregistrement, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION

Aucun sujet n'est traité sous ce point.

9. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

Aucun sujet n'est traité sous ce point.

10. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10.1. Règlement 2026-1172 concernant l'aménagement d'une palestre de gym et boxe - pavillon du Lac - Emprunt de 1 502 000 $

2026-406 **Considérant que** le conseil municipal désire procéder à l'aménagement d'une palestre de gym et de boxe au pavillon du Lac;

Considérant que le coût de ces travaux s'élève à 1 502 000 $, incluant les contingences de chantier, taxes et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service de l'ingénierie de la Ville;

Considérant que la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces travaux;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 5 octobre 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : M. Bernard Lévesque
Appuyé(e) par : M. Sylvain Girard

D'adopter le Règlement 2026-1172 concernant l'aménagement d'une palestre de gym et boxe - pavillon du Lac - Emprunt de 1 502 000 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous ce point.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Monsieur Dave Bouchard, quartier Saint-Sacrament :

- Pose des questions sur la procédure d'achat des terrains à vendre sur la rue Piuze.

Monsieur Daniel Cardin, quartier Sainte-Amélie :

- Demande si de nouvelles entreprises sont intéressées à venir s'établir dans le parc éco-industriel Jean-Noël-Tessier;
- Demande à la Ville de se positionner sur le projet de gaz naturel liquéfié (GNL) de l'entreprise Marinvest, comme l'ont fait certaines communautés innues récemment.

13. FERMETURE DE LA SÉANCE

2026-407 Il est proposé par : Mme Carole Deschênes
Appuyé(e) par : Mme Joannie Lajeunesse

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 20 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS	**ALEXANDRA HÉBERT**
MAIRE	**GREFFIÈRE ADJOINTE**